

### Bureau Directeur du 12 juillet 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Claude Perruchet  
Excusés : Francis Arnault, Claude Scarsi, Jacques Taillefer, Alain Koubi  
Assistent : Joël Delplanque, Francis Serex, Olivier Mangin, Laurence Sotty

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 18h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

Après avoir débattu des conséquences des décisions de la Commission Nationale de Contrôle de Gestion relatives aux autorisations de participer de certains clubs en Division 2 masculine et Division 1 féminine pour la saison 2005/2006, et sur proposition de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation, le Bureau Directeur décide :

Concernant les clubs pour lesquels la CNCG s'est déjà prononcée (Mérignac HB, GFCO Ajaccio, SMV Porte Normande, Belfort AU HB et US Mios) :

- de porter au 20 juillet 2005 la date limite de dépôt des dossiers des licencié(e)s (mutations et dossiers de qualification)

Concernant les clubs pour lesquels un examen est en cours (Entente Toulon/Saint Cyr, HB Metz Moselle Lorraine, ES Besançon féminin, Livry-Gargan HB, Billère HB) :

- de donner un délai de huit jours, après la date de transmission (par télécopie ou courriel confirmé) de la décision de la CNCG (ou du Jury d'appel en cas d'appel) autorisant le club pour la saison 2005/2006, pour déposer les dossiers des licencié(e)s (mutations et dossiers de qualification).

La séance est levée à 18h30.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB